



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE CESSION AVEC LA BRIQUETERIE - CENTRE DE DEVELOPPEMENT CHOREGRAPHIQUE NATIONAL DU VAL-DE-MARNE ET LE CONSERVATOIRE NATIONAL SUPERIEUR DE MUSIQUE ET DE DANSE DE PARIS POUR L'ORGANISATION D'UN SPECTACLE LE 1ER AVRIL 2023

**DÉCISION N° DM-23-049
EN DATE DU 31 JANVIER 2023**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU La délibération du Conseil municipal en date du 14 décembre 2005 autorisant le Maire à recourir à des contrats de vente ou de cession, ainsi qu'à des contrats de coproduction pour la réalisation de spectacles ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la proposition de la Briqueterie - Centre de développement chorégraphique national du Val-de-marne, représentée par Madame Sandra Neuveut, dont le siège social est situé 17, rue Robert Degert – 94 407 Vitry-sur-Seine Cedex – et le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, représenté par Madame Emilie Delorme, dont le siège social est situé 209, avenue Jean Jaurès – 75 019 Paris – pour l'organisation du spectacle « Necesito, pièce pour Grenade », le 1^{er} avril 2023 ;

CONSIDÉRANT la programmation du service de l'Action culturelle dans le cadre de la saison 2022-2023.

D É C I D E

DE SIGNER avec la Briqueterie - Centre de développement chorégraphique national du Val-de-marne, représentée par Madame Sandra Neuveut, dont le siège social est situé 17, rue Robert Degert – 94 407 Vitry-sur-Seine Cedex – et le Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris, représenté par Madame Emilie Delorme, dont le siège social est situé 209, avenue Jean Jaurès – 75 019 Paris – un contrat de cession pour l'organisation du spectacle « Necesito, pièce pour Grenade », le 1^{er} avril 2023, dont la participation de la ville au coût de cession est fixée à 2 848,50 € (deux mille huit cent quarante-huit euros et cinquante centimes) TTC ; la participation aux frais de transport est fixée à un montant maximum de 272,19 € (deux cent soixante-douze euros et dix-neuf centimes) TTC et la participation aux frais de repas est fixée à un montant maximum de 299,68 € (deux cent quatre-vingt-dix-neuf euros et soixante-huit centimes) TTC ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230131-lmc1H10496H1-AR
Date de réception en Préfecture : 31/01/2023
Date de Publication : 31/01/2023